



La LETTRE du maire

Chaumes en Brie — avril 2024 — Edition n°31

L'équinoxe de printemps, qui a marqué officiellement la fin de l'hiver, est annonciateur du cortège de festivités de la belle saison. Ces instants de réjouissance partagés ne vont pas manquer au cours des prochains mois. Ils sont importants, ils contribuent à la cohésion et à la solidarité d'une communauté.



Je tiens à remercier l'ensemble des personnes, bénévoles, agents communaux, élus qui par leur engagement permettent le bon déroulement de ces manifestations. J'en profite pour faire un appel à tous, à chacun, pour venir renforcer les associations qui manquent cruellement de bénévoles.

Le dimanche 10 mars, à l'initiative des associations « Les baladins de la Brie » et « Bâtons et sac à d'eau », petits et grands Calmétiens ont participé au nettoyage de printemps. Armés de gants et de sacs poubelle ils se sont répartis en plusieurs zones de la commune pour ramasser les résidus des décharges sauvages. Je tiens à remercier l'ensemble des participants à cette journée.

Au-delà de cette opération, est-il besoin de rappeler l'importance des questions liées à la propreté ? C'est un effort permanent qui doit être la préoccupation de chacun d'entre nous.

Avec le printemps il n'aura échappé à personne que les mauvaises herbes ont poussé ici et là... et n'ont pas (encore) été arrachées partout dans le village. Je profite, à cet égard, de rappeler que la commune de Chaumes s'est engagée depuis plusieurs années dans le label « Zéro produit phytosanitaire » ce qui nous conduit donc à ne pas employer d'herbicides qui polluent la nappe phréatique.

Il faut rappeler également une évidence (mais l'intolérance de certains le justifie) : ce « choix politique » de préserver l'environnement n'interdit pas, en effet, d'arracher lesdites mauvaises herbes et notre équipe technique s'y emploie... au mieux, renforcée chaque été par des saisonniers.

Depuis plusieurs mois, nous travaillons avec certaines associations sur un projet qui me tient à cœur. L'aménagement de la « Zone ENS (espaces naturels sensibles) » située sur les coteaux de l'Yerres, à la limite de la commune d'Argentières.

Nous souhaitons, sur les 11 hectares dont dispose actuellement la commune, créer des espaces de promenade et de détente en préservant la biodiversité, les espaces naturels, agricoles et forestiers existants. J'invite toute personne intéressée par ce projet, que vous trouverez détaillé dans les pages suivantes, à nous rejoindre.

Un devoir citoyen nous attend le 9 Juin : l'élection de nos représentants au Parlement européen. Cette élection ne mobilise pas, c'est un constat depuis plusieurs années, et pourtant la législation européenne est transposée dans les Etats membres, ce qui implique une influence directe sur la législation nationale et ce qui façonne notre vie quotidienne bien plus qu'il n'y paraît.

Nous devons donc nous mobiliser à l'occasion des élections européennes face aux enjeux qu'elles représentent.

Je vous laisse découvrir cette lettre du maire, et reste, comme l'ensemble de mon équipe, toujours à votre écoute.

Votre maire

Avec tout mon dévouement,

François VENANZUOLA

Dans ce numéro



- ▶ **Le projet Patrimoine, Nature et Biodiversité**
- ▶ **Nature, biodiversité, développement durable : des actions**
- ▶ **L'environnement, la propreté de la commune, c'est l'affaire de tous**
- ▶ **Le ramassage des ordures ménagères, le SIETOM77 : une mine d'informations**
- ▶ **Zoom : consultation de médecine générale à l'hôpital de Forcilles**
- ▶ **Zoom : une nouvelle ASVP**
- ▶ **Ça s'est passé à Chaumes, les manifestations à venir**
- ▶ **La voix de l'opposition, la voix du groupe majoritaire**

De quoi s'agit-il ?

La commune de Chaumes-en-brie, riche de ses forêts, de ses sentiers, de son parc public, de son patrimoine bâti, lance un projet Patrimoine, Nature et Biodiversité.

Le projet a pour fil conducteur :

- ▶ la plantation de pommiers et/ou de vignes,
- ▶ la réappropriation par les Calméliens de zones peu ou mal entretenues,
- ▶ le dessin de parcours piétonniers,
- ▶ le recensement, la protection et le développement de la biodiversité, incluant l'implantation de ruches, la remise en état de certains bâtis, sans négliger la dimension pédagogique permettant d'y concourir.

Deux zones sont concernées :



▶ Une vaste zone (contiguë) au sud-est du Hameau d'Arcy, coteau entre le hameau et la rivière de l'Yerres, à la limite d'Argentières et de Courtomer, soit 53 ha classés ENS (Espace naturel sensible) en 1999 dont 11 ha ont été acquis au fil du temps par la mairie.

▶ Les parcelles entourées de murs du parc de Meaux, soit environ 2 000 m² sur les 2 ha du parc ainsi que le château d'eau et les puits du parc.



Après plusieurs réunions avec des Calméliens, des associations Calméliennes, des conseillers municipaux, des spécialistes dans le domaine, les premières idées ont émergé.

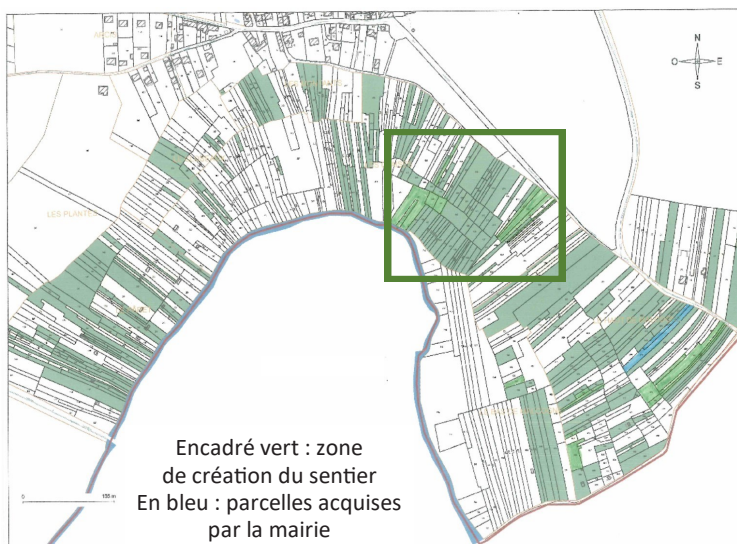
La mairie elle-même se veut moteur et donne le top départ en participant financièrement au démarrage du projet.

Dans la zone ENS



Ouverture d'un chemin de randonnée pour relier les deux chemins existants et ensuite, aménagement des bords de l'Yerres pour une découverte du milieu, création de vergers partagés, d'une aire de pique-nique... Et bien d'autres idées peuvent voir le jour dans cet espace.

Nous sommes tous concernés, petits et grands : le centre de loisirs pour y organiser des activités ludiques, l'école déjà engagée dans une démarche développement durable, les pêcheurs toujours à la recherche d'accès à la rivière, les vététistes, les randonneurs, les amoureux de la nature, les coureurs, les familles...



Dans le parc de Meaux



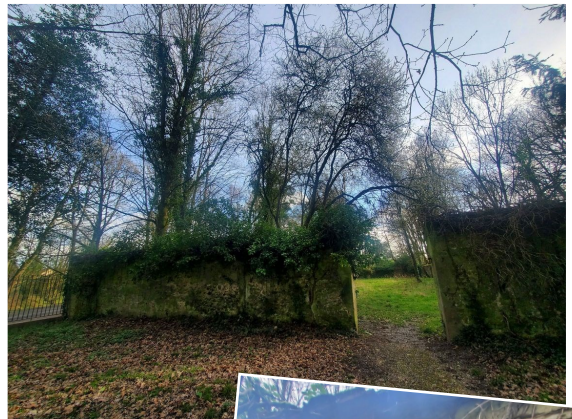
Dans la partie sud-est du parc, il y a les anciens potager et/ou verger qui représentent environ 2000 m². Ils sont entourés de hauts murs maçonnés. L'idée première est de commencer par y créer un verger pédagogique en plantant notamment des variétés anciennes de pommiers et pruniers et d'y implanter une ou deux ruches d'abeilles noires originaires d'Europe et très rustiques.

Le château d'eau/pigeonnier et des puits, bâtis intéressants du parc, nécessiteront une réhabilitation, tout comme les murs d'enceinte du verger.

Ce parc du 19^{ème} siècle, à proximité du centre-ville et ancien arborétum de deux hectares, possède encore environ 50 espèces différentes dont certaines remarquables. Diverses petites faunes ont également été observées.

Lieu, largement parcouru par la population, le parc constitue également un terrain idéal ouvert à des activités pédagogiques ou de découverte de la nature. A ce jour, seules une chasse aux œufs de Pâques et une bourse aux plantes y sont organisées tous les ans. On pourrait faire mieux !

Pour soutenir le projet, une association va être créée avec pour vocation de monter les sous-projets, coordonner les acteurs et les actions, effectuer les actions terrain, assurer des animations sur le thème de la biodiversité, communiquer et rechercher des financements (subventions, souscriptions...).



Les idées ne manquent pas, tout est à construire. Le petit groupe que nous formons a besoin de personnes motivées qui apporteront leurs idées, leur temps, leur savoir-faire pour faire exister le projet, le faire démarrer, le faire vivre, évoluer et perdurer.



Si vous souhaitez vous investir sur ce sujet,
venez nous rencontrer au parc de Meaux le dimanche 5 mai
à l'occasion de la manifestation « Un dimanche au parc de Meaux ».
Notre groupe de bénévoles aura un stand
et vous accueillera avec grand plaisir pour vous expliquer le projet.
Vous pouvez aussi laisser vos coordonnées à la mairie qui nous le transmettra.

Nature, biodiversité, développement durable : des actions

Les actions de l'accueil des loisirs en faveur du développement durable

Souvenez-vous, dans la lettre du maire N°27, nous vous avons présenté toutes les actions mises en place avec les enfants dans le cadre du développement durable. Le Sietom77 était alors intervenu en mars et en avril 2023 afin de sensibiliser les enfants au compostage et au tri sélectif.

A l'issue de ces ateliers, la question du tri du papier avait été soulevée et des solutions avaient été envisagées.



Le SIETOM77 était alors revenu livrer l'équivalent de trois sacs cabas et un conteneur bleu permettant ainsi aux différents groupes de trier le papier utilisé.

Depuis bientôt un an, nos jeunes, aidés de leurs animateurs, ont adopté cet écocoste qui consiste à apporter leurs papiers dans le conteneur bleu, mis à disposition dans les locaux du centre et à descendre 2 fois par mois au niveau du champ de foire pour les déposer dans le conteneur collectif prévu à cet effet.



Nous tenions à les féliciter pour leur engagement et continuerons à les suivre dans leurs actions.

Le développement durable, une démarche très active à l'école élémentaire

Comme depuis plusieurs années, les élèves de l'école élémentaire sont sensibilisés et investis dans la vie de leur établissement et dans la protection de leur environnement. En fin d'année scolaire, les délégués de chaque classe se réunissent afin de planifier les actions et les thèmes qui seront abordés l'année suivante.

En septembre, toutes les classes ont participé à une randonnée "Nettoyons la nature". Les élèves ont pu constater que nos forêts étaient polluées de nombreux gravats, pneus ou sacs poubelle et que les mégots de cigarettes envahissaient parfois les trottoirs. Heureusement que les enfants sont efficaces : une quinzaine de sacs ont été remplis !



En décembre, les élèves ont participé à une action solidaire. Il fallait apporter quelque chose de chaud, de bon, un loisir ou un produit de beauté pour constituer une boîte cadeau. C'est ainsi que plus d'une trentaine de boîtes a été offerte aux pensionnaires de l'association "Aurore".

Lors de la journée internationale de l'Éducation en janvier, les élèves ont travaillé sur les conditions d'accès à l'école pour les enfants autour du monde. En mars, pour la journée de la femme, les élèves ont abordé la notion d'égalité entre les filles et les garçons.

A noter : du 16 au 20 juin, c'est la semaine de la marche et du vélo à l'école. Un défi sera donc lancé aux familles : essayer de limiter au maximum les déplacements en voiture et privilégier la marche, la trottinette ou le vélo pour venir à l'école !

Nettoyons la nature

La journée « Nettoyons la nature » du 10 mars a été organisée par deux associations Calmétiennes, Les Baladins de la Brie et Bâtons et sac à d'eau. La présidente des Baladins de Brie nous raconte :

« Vu le temps pluvieux, je suis partie sans grande conviction à 7h45 pour rejoindre les co-organisateurs de la journée de nettoyage des chemins de Chaumes. Et ce fut, malgré tout, une très bonne matinée. 25 personnes, dont cinq enfants, réparties sur sept circuits différents ont montré une efficacité impressionnante.

Merci à l'équipe de Bâtons et sacs à d'eau sans qui rien n'aurait été possible. C'est la première fois que nos associations collaborent pour un événement et ce fut un réel plaisir.

L'équipe technique de la mairie a ramassé les tas que nous avons laissés le long des routes : trois camions pleins !!!! Bravo à tous !! »



L'environnement et la propreté de la commune : c'est l'affaire de tous

Un arrêté municipal pour fixer les règles

Le maintien de la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène ne dépend pas seulement de l'intervention des services techniques de la mairie. Chaque Calmétien est concerné.

L'arrêté municipal n° 154/2023 du 30 octobre 2023 règlemente l'entretien des voies publiques, la présentation et les conditions de remise des ordures ménagères.

- ▶ **L'article premier** rappelle aux riverains leurs obligations en matière d'entretien régulier des trottoirs et caniveaux le long de leur propriété ainsi que de taille des haies et autres arbres surplombant ou débordant sur l'espace public.
- ▶ **L'article 2** précise les conditions de dépôt des ordures ménagères, des horaires de sortie et de retrait des poubelles et containers (voir ci-dessous).
- ▶ **L'article 3** traite du ramassage des encombrants ménagers.
- ▶ **L'article 4** décrit les obligations des propriétaires ou locataires riverains par temps de neige ou de verglas.
- ▶ **L'article 5** rappelle aux propriétaires de chiens leurs obligations en matière de ramassage des déjections canines.
- ▶ **L'article 6** fixe l'amende en cas de non respect des règles.

La version intégrale de l'arrêté est consultable sur le site de la mairie
<https://www.chaumesenbrie.fr>, onglet « Ma ville » puis « les arrêtés municipaux »

Le ramassage des ordures ménagères

La collecte en porte à porte

**Les ordures
Ménagères**
lundi et jeudi



Les végétaux

Mardi des semaines impaires
Jusqu'au 15 novembre 2024

Le recyclé
vendredi



Les bacs ne doivent pas être sortis avant 18h la veille du ramassage. Ils doivent ensuite être rentrés au plus tard à 18h.

Les encombrants
2 passages

**Arcy et côté du bourg à l'est
de la rue principale**

1^{er} mercredi du mois

**Maurevert, Forest et côté du
bourg à l'ouest de la rue
principale**

2^e samedi du mois

A sortir la veille au soir.
Rentrer le lendemain ce qui
n'est pas ramassé.

Privilégier l'apport en
déchetterie pour favoriser le
recyclage.

Les bornes d'apport volontaire

La commune et le SIETOM mettent à votre disposition 3 points d'apport volontaire. Ils permettent de déposer 24h/24h vos papiers sans blister (journaux, magazines, publicités, annuaires, catalogues, courriers, enveloppes, cahiers, livres, impressions) ainsi que le verre (bouteilles, pots, bocaux).

L'apport en déchetterie

Renseignements, modalités d'accès : SIETOM - 01 64 07 37 57 -
dechetterie@sietom77.com

Adresse : Déchetterie de Fontenay-Trésigny - Chemin des femmes -
route de Chaubuisson

Horaires :

octobre à avril : mercredi et jeudi 9h-11h45 et 14h-18h, vendredi et
samedi 10h-18h, dimanche 9h-13h

Mai à septembre : mercredi et jeudi 9h-11h45 et 13h30-19h,
vendredi et samedi 10h-19h, Dimanche 9h-13h

Le SIETOM 77 : une mine d'informations

Le SIETOM de la région de Tournan-en-Brie est un syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. Il a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers des 39 communes (dont Chaumes-en-Brie) composant son territoire.

A ce titre, il assure les collectes en porte-à-porte des ordures ménagères, encombrants, emballages et verre, la collecte en apport volontaire du verre et du papier, le traitement des ordures ménagères, le tri des emballages, la gestion d'un réseau de déchetteries et la maintenance du parc de conteneurs de collecte sélective.

N'hésitez pas à visiter son site <https://sietom77.com>

Vous pourrez notamment commander un bac de tri plus grand si le vôtre est trop petit.

Vous y apprendrez qu'au 2^e semestre 2024, tous les foyers de Chaumes seront concernés par la campagne de dotation de bacs d'ordures ménagères.

Zoom : consultation de médecine générale à l'hôpital de Forcilles

Afin de pallier les besoins du territoire, deux options de prise en charge sont proposées par l'hôpital de Forcilles, route de Servon, à Ferolles -Attilly, en Seine-et-Marne.



Un Centre de Soins Non Programmés (CSNP)

Le CSNP de l'hôpital Forcilles est une structure dédiée à la prise en charge de patients de plus de 3 ans que le médecin traitant n'est pas en mesure de recevoir immédiatement.

Pour un besoin rapide de consultation en Médecine Générale dans les 48h, il permet d'éviter un passage aux Urgences concernant des pathologies qui peuvent être prises en charge en ville.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 avec prise de rendez-vous par téléphone **(01 60 64 60 60)** et sur Doctolib ou sans rendez-vous mais avec un risque d'attente important en fonction des disponibilités.

Une Maison Médicale de Garde (MMG)

Pour compléter cette offre de soins, la MMG accueille, sans rendez-vous, par orientation du SAMU (sur appel au 15) et sur présentation directe :

- ▶ Du lundi au vendredi de 20h00 à 00h00
- ▶ Les Week-end, jours fériés et ponts de 9h00 à 00h00

À noter : Ces consultations ne constituent pas un service d'urgence : en cas d'urgence vitale, il faut contacter le SAMU, appel au 15, ou le service des urgences le plus proche.

Ces consultations ne se substituent pas au médecin traitant, qui reste le seul à assurer le suivi des patients.

Zoom : une nouvelle « ASVP » à Chaumes

Depuis le 01 octobre 2023, la municipalité a recruté une « ASVP » (agent de surveillance de la voie publique).

Mobile sur l'ensemble de la commune, elle a pour mission principale de constater les infractions au code de la route. Pour autant son rôle ne s'arrête pas là, elle intervient également à de nombreux autres niveaux tels que :

- ▶ la surveillance de la voie publique ;
- ▶ la médiation en cas de conflit de voisinage ;
- ▶ la gestion du stationnement ;
- ▶ le respect des arrêtés municipaux ;
- ▶ la sécurisation des points écoles.

Mais attention, au-delà du volet verbalisation, l'idée première est bien d'accompagner les Calmétiens au quotidien par un travail d'échange et de prévention.

« Les gens confondent souvent ASVP et policier municipal. Mon travail en tant qu'ASVP me permet de développer davantage le volet médiation et favorise la communication. Cela permet souvent de faire retomber une situation conflictuelle entre voisins ou même de faire comprendre le caractère dangereux de certains comportements d'automobilistes, sans en arriver à la verbalisation. En revanche en cas de récurrence, il n'y a pas d'autres choix que de verbaliser. Chacun doit y mettre du sien pour permettre un partage plus serein de l'espace public ».

Vous la rencontrerez donc régulièrement sur l'ensemble de notre commune. Et en cas de besoin vous avez la possibilité de la solliciter en appelant l'accueil de la mairie pendant les heures d'ouverture.

Pour précision, l'ASVP ne remplace pas la gendarmerie qui est chargée d'assurer la sécurité de façon générale sur notre territoire.

Ça s'est passé à Chaumes

Les derniers mois à l'accueil des loisirs : entre folie et magie

Il était important de finir 2023 avec la magie de Noël ! Au programme, ouverture des cadeaux sous le sapin avec de nouveaux jeux pour les salles, fiestas pour marquer la fin des vacances, peinture sur verre pour s'accorder au thème de ces dernières ou encore, découverte de bêtises d'adorables petits lutins chez les tinidoux et les chats mallow.

Enfin bon, entre nous, on ne sait pas encore qui des lutins ou des enfants font le plus de bêtises ...

2024 est vite arrivé !

Et à l'accueil de loisirs de l'abbaye, on repart sur les chapeaux de roue ! A commencer, par exemple, par des ateliers de cuisine. Mention spéciale à l'épiphanie où les enfants ont été d'une productivité

remarquable pour parvenir à nourrir tout ce joli monde.

Une fois le ventre bien rempli, rien de mieux qu'une petite séance sportive pour évacuer les calories fraîchement accumulées. Au choix : balades pour découvrir ou redécouvrir les chemins et forêts de Chaumes, jeux collectifs en salle de motricité, jeux de motricité au dojo qui nous est prêté très gentiment pour l'occasion ou encore danses et spectacles

en tout genre, pour laisser l'âme d'artiste des enfants s'exprimer.

La suite ? Continuer à mettre des sourires sur les visages des enfants !

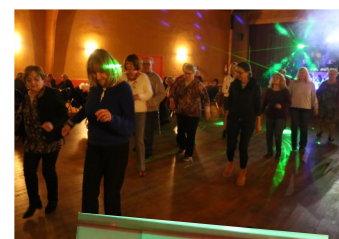


La « crêpes party » du CCAS



C'est par un après-midi pluvieux, le 8 février, que nos retraités se sont retrouvés au foyer rural, pour une crêpe party. Certains se sont déhanchés et ont chanté sur la playlist de DJ BOB, pendant que d'autres se racontaient leurs dernières aventures.

Mais une chose est sûre : tous, sans exception, ont mangé de délicieuses crêpes !



Le loto de ArtCom



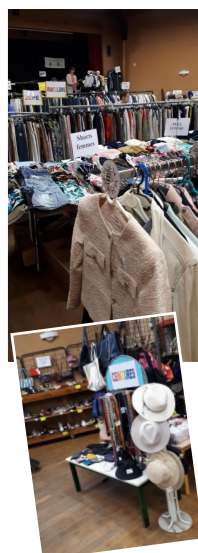
Merci encore à tous les Calmétiens qui ont répondu présent à notre Loto annuel !!! Nous étions complet en moins de 48h.

Une belle journée sous le signe de la convivialité avec notre équipe de commerçants et artisans.



Cette nouvelle édition s'est déroulée le 10 mars dans le cadre champêtre et la très belle salle de la ferme de Forest et les gagnants sont repartis avec de très jolis lots.

La bourse aux vêtements d'été



Succès mitigé pour cette traditionnelle bourse qui s'est tenue les 23 et 24 mars. Même si près de 3000 articles de seconde main, à petit prix (moins de 5€ en moyenne), ont été vendus, ils ne représentent que 36 % des articles mis en vente, soit une baisse par rapport aux années précédentes.

La concurrence des recycleries, sites internet, boutiques « vintage », mais aussi bourses des communes avoisinantes se fait sentir. Pour autant, cela ne décourage pas l'équipe de bénévoles du foyer rural !

Ça s'est passé à Chaumes

La chasse aux œufs de Pâques



Le dimanche 31 mars, les bénévoles du club 7 à 77 avaient donné rendez-vous, comme tous les ans, aux enfants au parc de Meaux pour la traditionnelle chasse aux œufs (offerts par la mairie).

Deux concours étaient organisés parallèlement avec, à la clef, des œufs offerts par le club : l'un destiné aux enfants allant de la maternelle au CE2, l'autre aux enfants à partir du CE2. Ce dernier portait sur l'histoire de Chaumes-en-Brie.

Beaucoup d'enfants ont répondu présent pour cette journée, une très belle réussite ! Il ne restait plus aucun œuf à la fin de la matinée.

À l'année prochaine !

Les manifestations à venir

Samedi 13 avril à 20h : « La voix lactée », organisée par Calma en scène, au foyer rural.

Vendredi 26 avril à 18h30 : « Calmétiens à l'honneur » organisé par la mairie au foyer rural.

Samedi 27 avril à 20h30: Théâtre « le père Noël est une ordure » par « Blouses en scène » au foyer rural.

Samedi 11 juin : Moment musical au Conservatoire Couperin, école Quinton.

Dimanche 5 mai : Un dimanche au parc de Meaux : fête des plantes, brocante jardin, marché gourmand, organisé par le foyer rural.

Mercredi 8 mai : Commémoration du 8 mai 1945, place de la mairie.

Dimanche 26 mai : Brocante au champ de foire, organisée par Les archers calmétiens et Chaumes sans frontière.

Dimanche 9 juin : « Le plein de super » : exposition voitures anciennes, animations diverses au champ de foire.

Sorties CCAS : La mer de sable, le dimanche 28 juillet et Cabourg, le samedi 24 août.

La voix de l'opposition

Chers Calmétiens,

A Chaumes-En-Brie, le taux de la taxe foncière est beaucoup plus élevé que pour des communes similaires du département. Sur le bâti par exemple, le taux communal est à 29,48% en 2024, quand la moyenne départementale est à 18%. Depuis 2020, une augmentation des impôts locaux d'environ 100 000€ a même été constatée. La fixation annoncée semble donc normale dans ces conditions.

Nous attendons que la recette de ces impôts locaux serve l'intérêt général (avec la réfection des routes notamment, le recrutement de personnel communal, ou encore l'appui financier réel aux associations).

Mathieu ARLANDIS, Camille ETOURNEAU, Emmanuel DEPOTS

Pour nous suivre : @chaumes : réussir avec vous (facebook) ou chaumes.reussiravecvous@gmail.com

La voix du groupe majoritaire

Les taux (29,48% et 18%) avancés par l'opposition, sont pour le 1er la part communale de la taxe foncière et pour le second la part départementale de cette taxe (transférée aux communes depuis 2021), ces taux ne se comparent pas, ils s'additionnent, ce qui fait 47,48% pour Chaumes. Ce taux (inchangé depuis 2018), est comparable au taux moyen des communes du département qui est de 46,28% (Source DGFIP).

Nous y reviendrons plus précisément dans la prochaine lettre du maire dédiée au budget communal.

Nous tenions à apporter ces précisions face aux inexactitudes du groupe d'opposition dont nous ne savons pas s'il faut les attribuer à de la désinformation ou à une méconnaissance de la gestion des finances communales.